

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la
séance du 7 décembre 2011

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Conseillers présents : 83

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver l'adhésion des communes de Lully, Lussy-sur-Morges et Préverenges à la convention entre les communes partenaires des Transports publics de Morges et environs (TPM).

Résultat de la votation : **Unanimité moins 9 abstentions**

Ainsi délibéré en séance du 7 décembre 2011.

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron